N° DECLARATION D'EXISTENCE 82691335669

25 rue du Lyonnais

69800 ST-PRIEST

Tél: 04 78 33 18 33

PROGRAMME DE FORMATION TAXI ET VTC ET FORMATION CONTINUE

DESCRIPTION

Formation pour la préparation à l'examen TAXI & Formation continue obligatoire tous les 5 ans.

Pour exercer le métier de TAXI, vous devez posséder la carte professionnelle TAXI. Avec BARABAN, suivez la formation TAXI nouveau référentiel 2017.

Objectifs

Se préparer efficacement à l'examen.

Public visé

Tous publics souhaitant passer l'examen.

Pré-requis

Pour suivre la formation :

Aucun pré-requis.

Pour passage de l'examen:

- Inscription auprès de la Chambre des Métiers de votre département (payant)
- Etre titulaire d'un permis non probatoire (2 ans si Apprentissage Accompagné de la Conduite, sinon 3 ans).
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Avoir le PSC1 depuis moins de 2 ans.
- Avoir le certificat médical d'aptitude à la profession TAXI.

N° DECLARATION D'EXISTENCE 82691335669

25 rue du Lyonnais

69800 ST-PRIEST

Tél: 04 78 33 18 33

Moyens pédagogiques

En présentiel:

- Remise de supports de cours,
- Présentation de diaporamas,
- Remise d'un cahier d'exercices.

En e-learning:

Accès à la plateforme en ligne avec cours et exercices.

Moyens d'encadrement

Formateur issu d'une formation initiale de niveau IV.

Titulaire d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.

<u>Informations complémentaires</u>

Après l'obtention de cet examen, et pour s'inscrire au registre des TAXIS, il faudra que le responsable légal :

- Soit majeur avec une pièce d'identité, ou un titre de séjour européen, en cours de validité.
- Etre titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans.
- N'ait pas fait l'objet de condamnation(s) portée(s) au casier judiciaire n° 2 (condition d'honorabilité).
- Le nombre de stagiaires par session est de 5 minimum et 25 maximum.

N° DECLARATION D'EXISTENCE 82691335669

25 rue du Lyonnais

69800 ST-PRIEST

Tél: 04 78 33 18 33

PROGRAMME

Référentiel de connaissances pour les épreuves théoriques.

RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

- ➤ Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules.
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- ➤ Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé.
- ➤ Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique.
- > Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales.
- Connaître le régime des autorisations de stationnement.

BARABAN AUTO-ECOLE 93 Rue Baraban 69003 LYON Siège Social SIRET 52298653800018 / APE 8553Z

N° DECLARATION D'EXISTENCE 82691335669

25 rue du Lyonnais

69800 ST-PRIEST

Tél: 04 78 33 18 33

- Connaître les règles de tarification d'une course de taxi.
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

SECURITE ROUTIÈRE

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...).
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules.
- > Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...).
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel.
- > Connaître les sanctions des infractions au code de la route.
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis).
- > Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

GESTION

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité.
- > Connaître les obligations et documents comptables.
- ➤ Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables.
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- > Connaître les principes de l'amortissement.
- ➤ Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...);
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.

N° DECLARATION D'EXISTENCE 82691335669

25 rue du Lyonnais

69800 ST-PRIEST

Tél: 04 78 33 18 33

- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- > Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants); comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- ➤ Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE).
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.

FRANCAIS

- ➤ Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- > Comprendre et s'exprimer en français pour :
- Accueillir la clientèle;
- Comprendre les demandes des clients ;
- Interroger les clients sur leur confort ;
- Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

ANGLAIS

- ➤ Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues pour :
- Accueillir la clientèle ;
- Comprendre les demandes simples des clients ;
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- Prendre congé des clients.

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA RÉGLEMENTATION LOCALE

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître la réglementation locale en vigueur.